

Trois-Rivières, le 28 février 2024

**OBJET : LA POSITION DE LA FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA MAURICIE
DANS LE DOSSIER DES ÉOLIENNES EN MILIEU AGRICOLE**

Chers élus,

Le 10 novembre dernier, la Fédération de l'UPA de la Mauricie a appris que TES Canada compte implanter 140 éoliennes en milieu agricole dans 12 municipalités, dans le cadre du *Projet Mauricie*.

Au fil des années, votre municipalité et notre organisation ont tissé des liens privilégiés dans le développement rural et agricole; nous souhaitons ainsi poursuivre nos relations en vous partageant nos inquiétudes face au projet et des pistes de solutions pour en arriver à un développement économique harmonieux qui pourra bénéficier à toute la collectivité.

POSITION DE L'UPA MAURICIE

Bien que nous soyons en faveur du développement régional, l'UPA Mauricie **est en défaveur de toute perte de superficie cultivable**. Déjà mises à mal par l'étalement urbain et les infrastructures publiques, nos terres sont de plus en plus convoitées. Collectivement, nous estimons qu'un minimum de 150 ha serait affecté de la zone agricole par ce projet.

Nous vous rappelons que nous maintenons notre position historique sur la nécessité de préserver le territoire agricole et forestier et d'utiliser celui-ci exclusivement pour des activités agricoles et forestières. Par conséquent, le projet actuel de TES Canada est incompatible avec nos convictions.

Les producteurs ont par ailleurs adopté un principe de « zéro perte nette », qui exige le maintien des superficies agricoles et forestières productives de même qualité, lors de projets devant empiéter sur le garde-manger des Québécois.



UN CONTRAT QUI NE RESPECTE PAS LES INTÉRÊTS DES PRODUCTEURS

En janvier, nous avons obtenu une copie des contrats qui sont présentés aux producteurs ciblés par le projet. Nous avons soumis au contentieux de l'Union des producteurs agricoles, BHLF avocats, les documents pour en effectuer une analyse.

L'analyse juridique des avocats au dossier soulève près d'une centaine de demandes de modifications aux contrats qui pourraient avoir une incidence importante quant à la responsabilité des producteurs agricoles de votre municipalité.

Les avocats de l'Union et de TES Canada doivent poursuivre leurs discussions afin d'arriver à une entente pour obtenir un contrat satisfaisant pour les deux parties. Malheureusement, les vendeurs mandatés par le promoteur continuent de circuler chez les entreprises agricoles pour faire signer des contrats d'octroi d'option. **Vous devez savoir que le modèle de contrat qui est actuellement proposé ne protège pas adéquatement les producteurs.**

NOUS AIMERIONS VOUS RENCONTRER

Comme dans la plupart des projets similaires vécus au Québec dans les dernières années, la proposition de TES Canada risque de diviser la population. Dans cette optique, l'UPA Mauricie souhaiterait échanger avec vous de la situation actuelle. Nous sommes d'avis que nous devons travailler en collaboration pour en arriver à un développement ordonné et cohérent de la zone agricole.

Vous pouvez contacter Sylvain Samuel, directeur régional, pour discuter de la formule que pourrait prendre une telle rencontre. Vous pouvez le joindre au 819 378-4033 poste 232 ou au ssamuel@mauricie.upa.qc.ca.

Veuillez agréer, mesdames, messieurs, nos meilleurs sentiments.

Le Président régional,



Martin Marcouiller

